



**Délibération n° 20200926-02**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Du Conseil Syndical du 26 septembre 2020**  
**ANNULE ET REMPLACE**

**Objet :** Désignation sur le nombre de Vice-Présidents(es)

**Rapporteur :** Monsieur GOUTTEBEL Sébastien

**Date de convocation :** 15 septembre 2020

**Nombre de délégués :**

En exercice : 140  
Présents : 109  
Pouvoir : 8  
Votants : 117

Pour : 104  
Contre : 9 : DUMAS Daniel, SABLONNIERE Didier, COUPAS Rémi, BOUCHEIX Joseph, FERRY Mathieu, JARLIER Dominique, DEBARBIERI Christian, FERRERI Laurent, GABRILLARGUES Camille,  
Blanc : 4 : AUBRY Jacques, KHATCHADOURIAN – TECER Claudine, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas  
Nul : 0

L'an deux-mille-vingt, le vingt-six septembre à neuf heures trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

**Titulaires :**

AMBLARD Patrick, BANNIER Dominique, BAULAND Gisèle, BELGARDE Joseph, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRIAT Dominique, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, CHABRILLAT Rémi, CHALUS Jean-Baptiste, CHANSARD Gérard, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COMBES Didier, COMPTE Serge, CONSTANTIN François, COUDUN Laurent, COUPAS Rémi, CROS Jean-Claude, DAUPHIN Serge, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEROSSIS David (Titulaire SIE THIERS), DEROSSIS David (Titulaire Thiers Dore et Montagne), DEVERNOIX Marc-Antoine, DOCHEZ Alain, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, DUTEMPS Joseph, EGLI Eric, FALGOUX Jean-Louis, FANJUL José, FAURE Jérôme, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GABRILLARGUES Camille, GARCIA Yannick, GAUMY Francis, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, GUITTARD Antoine, HAUTEVILLE Cyril, JARLIER Dominique, JEROME Christian, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LEVI ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MALAYRAT Jean-Pierre (Titulaire SEU), MALAYRAT Jean-Pierre (Titulaire CAM), MAROLLES François, MARQUES Antonio, MARTINANT Vincent, MARTINEZ Gérard, MASSON Adrien, MEALLET Roger Jean, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MIZOULE Lucie, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry,



PALERMO Antonio, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAL Roger, RAYNAUD Dominique, RAYNAUD Jérôme, ROBIN Christian, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONNIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, TOURLONIAS Vincent, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, WATERLOT Philippe

**Suppléants ayant pouvoir :**

BOULON Lionel, COUDERC Philippe, DIALLO Gloria, GIRARD Jean-Baptiste, RAZAVET Jean-François, SOLIGNON Yves, ZIMNIAK Didier.

**Pouvoirs :**

AMEIL Pascale à OLIVAIN, Thierry, BARGEON Marcel à PERCHE Serge, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, JOURDY Isabelle à DOCHEZ Alain, MELIS Christian à MEALLET Roger Jean, SANCHEZ Nicolas à MACIAN Aurélio, VIAL Christophe à MALAYRAT Jean-Pierre

**Pouvoirs en cour de séance :**

RAYNAUD Jérôme à LEOTY Daniel (à partir du point 7), SAUVANT Jean-Pierre à THEVENET Emilie (à partir du point 7), CHASSANG Jean-Pierre à LHERMET Florence (à partir du point 9), BIZET Jean-François à FRUCHART Jean-Luc (à partir du point 9), WATERLOT Philippe à GUILLAUME Stéphane (à partir du point 7), GROSSHANS Michel à FERRY Mathieu (à partir du point 9), MERCERON Jean-Luc à MARQUES Antonio (à partir du point 7), BRUGIERE Eric à FANJUL José (à partir du point 7), EGLY Eric à RAVAZET Jean-François (à partir du point 2), GAUMY Francis à DURANTIN Christian (à partir du point 5), ZIMNIAK Didier à BRULE Didier (à partir du point 8), LEVI ALVARES Luc à RAY Raïssa (à partir du point 7), MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi (à partir du point 7), CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane (à partir du point 7), TOURLONIAS Vincent à BESSEYRE Fabien (à partir du point 9), CONSTANTIN François à BOYER Michel (à partir du point 7), DIALLO Gloria à GUELON René (à partir du point 7), SABATIER Pierre à BRUN Evelyne (à partir du point 7), SANCHEZ Nicolas à DAUPHIN Serge (à partir du point 10), MACIAN Aurélio à BAULAND Gisèle (à partir du point 10)

**Départ en cour de séance :**

HAUTEVILLE Cyril (à partir du point 8.2), DUMAS Daniel (à partir du point 9), ROBIN Christian (à partir du point 8.2), JARLIER Dominique (à partir du point 7), FERRERI Laurent (à



partir du point 9), GUILLAUME Gérard (à partir du point 9),  
FALGOUX Jean-Louis (à partir du point 5), AUBRY Jacques (à

partir du point 5), RAVAZET Jean-François (à partir du point  
7), DAVID Marie (à partir du point 7), DOCHEZ Alain (à partir  
du point 7), DURANTIN Christian (à partir du point 7),  
JOURDY Isabelle (à partir du point 7), KHATCHADOURIAN-  
TECER Claudine (à partir du point 7), LARDANS Jacques (à  
partir du point 9)

**Secrétaire de séance** : Madame RAY Raïssa

Conformément aux statuts du Syndicat et à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Comité Syndical de se déterminer sur le nombre de Vice-Présidents(es) ainsi que sur le nombre des autres membres du bureau.

Sous la présidence de Monsieur GOUTTEBEL Sébastien, élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1, L.2122-2 et L.5211-10 du CGCT, le SIEG –Territoire d'Énergie Puy-De-Dôme doit disposer au minimum de quatre vice-présidents et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif légal du comité syndical, limité à 15 vice-présidents maximum.

Monsieur le Président propose à 7 le nombre de vice-Présidents pour le SIEG – TE Puy-de-Dôme

Le comité syndical est invité à délibérer  
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 6 octobre 2020 et de la publication le 6 octobre 2020